

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS282

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 11

Substituer à l'alinéa 11 les trois alinéas suivants :

« II. - Le code de la santé publique est ainsi modifié :

« A. - Les articles L. 5123-5 et L. 5211-5-1 sont abrogés.

« B. - A l'article L. 5522-1, les mots : « , à l'exception de l'article L. 5211-5-1, » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.